

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 15 avril 2024**

Convocation adressée le 11 avril 2024  
Compte rendu affiché le 22 avril 2024  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 5

*L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, à 10h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 11 avril 2024 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présent(e)s** : Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN ; Florence VERNAY-CARRON

**Absent(e)s** : Samira BACHA-HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Nadine GEORGEL ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Corinne DUBAÏ ; Cédric VAN STYVENDAEL

**Secrétaire** : Tristan DEBRAY

2024- 16

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, LE CENTRE HOSPITALIER DU VINATIER ET LE CONSERVATOIRE  
RELATIVE AU PROJET « LA RUCHE A MUSIQUE »**

**Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT**

---

Depuis plusieurs années, le conservatoire anime des séances d'éducation artistique et culturelle auprès d'enfants souffrant de troubles psychiatriques en soins dans les services de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du Vinatier.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de son engagement dans la Charte de Coopération Culturelle de la Ville de Lyon.

Le dispositif dénommé « La ruche à musique » a pour objectif

- de mettre en œuvre des ateliers de pratique musicale et artistique collective,
- de participer à des concerts ou à des spectacles donnés par le Conservatoire de Lyon et/ou par le CFMI de l'Université Lumière Lyon 2,
- d'accueillir des enfants en soins au Vinatier dans différentes activités proposées par le Conservatoire de Lyon.

La contribution du conservatoire consiste notamment en la mise à disposition de personnel compétent pour ce type d'interventions, dans la limite de neuf heures hebdomadaires, incluant un temps de concertation avec les équipes soignantes.

Enseignants et soignants bénéficient d'une journée de formation annuelle prise en charge par le CFMI de l'université Lyon 2.

Le service culturel de l'hôpital, « la Ferme du Vinatier », accompagne les services dans l'élaboration des projets annuels. Il prend en charge les éventuels déplacements des enfants et peut rémunérer des artistes professionnels extérieurs au conservatoire ou au CFMI qui apporteraient leur concours au dispositif.

La convention en cours s'achève à la fin de l'année scolaire 2023/2024.  
Il est proposé son renouvellement pour les trois années scolaires/universitaires suivantes, soit 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.

Le comité syndical, à l'**unanimité**,

✓ **approuve** la convention de partenariat entre le conservatoire, le CFMI de l'université Lumière Lyon 2 et le centre hospitalier du Vinatier détaillée ci-dessus ;

✓ **autorise** la présidente à signer ce document et ses avenants éventuels.

PJ : une convention